

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE_2022_066

Séance du lundi 27 juin 2022

Membres en exercice : 19

Date de la convocation: 22/06/2022

Présents : 15

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-sept juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stephan MAURIN,

Votants: 15

Pour : 15

Contre : 0

Secrétaire de séance: Lucie BONICEL

Présents : Catherine BLACLARD, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Julie DELES, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Guillaume HARVOIS, Thibaud MALGOUYRES, Stephan MAURIN, Gilles MERCIER, Daniel MOLINES, Mathieu PUCHERAL, Fabienne PUCHERAL MOLINES

Représentés:

Excusés: Clara ARBOUSSET, Florence BOISSIER, Sophie BOISSIER, Olivier MALACHANNE

Absents:

Objet: DM BP 1 - DE_2022_066

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
60612	Energie - Electricité	-35000.00	
678	Autres charges exceptionnelles	35000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2113 - 469	Terrains aménagés autres que voirie	-19216.08	
2151 - 460	Réseaux de voirie	18964.08	
2151 - 467	Réseaux de voirie	252.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à LE PONT DE MONTVERT, le jour, mois et an que dessus.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Stéphane Maurin

RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 01/07/2022 048-200057594-20220627-DE_2022_066-DE

